

République Française
Communauté européenne



Certificat d'immatriculation

05GE37562

PREFECTURE DE VAUCLUSE

84/001/TERM22/OPMA/

N° Immatriculation Date du certificat Date de 1^{re} immatriculation
(A) 1556 YA 84 (I) 19/04/2005 (B) 19/04/2005

(C.1) CENTRE HOSPITALIER D' AVIGNON

(C.4a) EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

(C.4.1) 1

305 RUE RAOUL FOLLEREAU
007 84000 AVIGNON

(D.1) RENAULT

(D.2.1)

(D.2) FC09AF

(D.3) KANGOO

(E) VF1FC09AF33690902

(F.1) 1675 (F.2) 1675

(F.3) 2500

(G) (G.1) 1055

(J) N1 (J.1) CTTE (J.2)

(J.3) FOURGON

(K) AU-2693.01.03

(P.1) 1461 (P.2) 42

(P.3) GO (P.6) 6

(Q) (S.1) 2

(S.2) (U.1) 80

(U.2) 3000 (V.7)

(V.9)

(Y.1) 218,00 (Y.2) 30,00 (Y.3) 248,00

(I.1) (A.1) NEUF

(X.1) VISITE AVANT LE 19/04/2009
(SAUF REGT. SPEC.)



Pour le Preter
le Chef de Bureau délégué

G. QUENNESSON
G. QUENNESSON

Certificat d'immatriculation COUPON DÉTACHABLE

CENTRE HOSPITALIER D' AVIGNON

RENAULT

VF1FC09AF33690902

1556 YA 84 19/04/2005



05GE 37562

Ministère des Transports

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Cvisédrett o registracj; Registreingsgatsbett; Zulassungsscheinung; Registerreimstrimstabus; Aduur kukklogopaid; Registration certificate; Carta di circolazione; Registracjões aplicabaz; Registracjões lurtjimes; Fozgalmi engedely; Certificat la Registracjoni; Kennekerebewys; Dowlod Poystracjoni; Certificat de matricula; Cvisédrettis o evisédrett; Prometno dovoljenje; Rekvizitiridokidusius; Registerreingsgatsbett.

(A) Numéro d'immatriculation
(A.1) Numéro d'immatriculation auquel se réfère le certificat précédent
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale équiperiment admissible, sauf pour les motos (en kg)

14283

- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'arrimage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (I.1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le certificat précédent
- (J) Catégorie du véhicule (CE)
- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motos)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places, dont le cas échéant
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO₂ (en g/km)
- (V.8) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (Y.1) Montant de la taxe proportionnelle régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe additionnelle parafiscale en Euro
- (Y.3) Montant total de la taxe à acquitter en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

AUTOSUR AP 30/04/17 1556 YA 84	AUTOSUR YA A 30/04/16 1545 S215104896	AUTOSUR AP 22/04/12 1556 YA 84 S212262094	AUTOSUR AP 22/04/15 1556 YA 84 S207686525	AUTOSUR AP 23/04/14 1556 YA 84 S204851008
---	---	---	---	---

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouvelle carte grise.
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).

Nom _____
Domicile _____
Date _____
Signature _____

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum